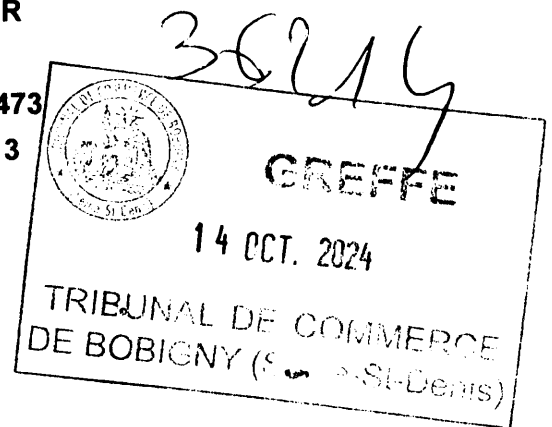


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2024 - 36214 - 2021 B 13159 - 907 794 473 - AATHIVEL

SARL AATHIVEL
BAZAR ET ALIMENTATION GENERALE
AU CAPITAL DE 1 000,00 €
9 RUE DU VERGER
93140 BONDY
RCS BOBIGNY N° 907 794 473
SIRET N° 907 794 473 00013



BILAN

OUVERT LE 01 / 01 / 2023

ET CLOS LE 31 / 12 / 2023

Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		9 RUE DU VERGER 93140 BONDY											
SIRET		9 0 7 7 9 4 4 7 3 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 3		J2 Kamalathas					
								Exercice N clos le					
								31 12 2023					
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net					
				1		2		3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	15 291	030	2 621	12 670						
	Immobilisations financières * (1)		040	3 850	042		3 850						
	Total I (5)		044	19 141	048	2 621	16 520						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060	4 939	062		4 939						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072		074								
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	4 836	086		4 836						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	9 775	098		9 775						
Total général (I + II)		110	28 916	112	2 621	26 295							
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000						
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126				500						
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132							
	Report à nouveau		134				198						
	Résultat de l'exercice		136				875						
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142				2 573						
Provisions pour risques et charges		Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		)	172	23 722						
	Comptes courants d'associés		173										
	Autres dettes		175										
	Produits constatés d'avance		174										
Total III		176				23 722							
Total général (I + II + III)		180				26 295							
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						31 12 2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		46 669
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215	214		
		Services *	intracommunautaires	217	218		344
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		47 013	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		29 302
	Variation de stocks (marchandises) *				236		-667
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		3 724
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	0	244		
	Rémunérations du personnel *				250		11 597
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		373
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254		1 655
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264		45 984	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		1 029	
Produits financiers (III)		280	0	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		154	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		875	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		875	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		154		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		1 029
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		1 029	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		EXERCICE 2023		Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	15 291	452		454		456	15 291	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	3 850	482		484		486	3 850	
TOTAL		490	19 141	492		494		496	19 141	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	966	542	1 655	544		546	2 621	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	966	572	1 655	574		576	2 621	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		EXERCICE 2023		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	0	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	0						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	0						
Déficits reportables		984	0						
Déficits de l'exercice		860	0						
Total des déficits restant à reporter		870	0						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	4 371	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	3 242	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.12.2023		et clos le : 31.12.2023		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376		1	
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		47 013	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106		47 013	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111		667	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144		667	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121		29 302	
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125		3 724	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152		33 026	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 14 654	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE * 023 0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 9 0 7 7 9 4 4 7 3
Dénomination de l'entreprise SARL AATHIVEL
Adresse (voie) 9 RUE DU VERGER
Code postal 9 3 1 4 0 Ville BONDY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KAMALATHAS Prénom(s) KANAGARETHINAM
Nom marital % de détention 50 % Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 29/01/1978 N° Département 99 Commune ATCHUVELY Pays SRI LANKA
Adresse : N° 102 Voie AVENUE PASTEUR
Code postal 93150 Commune LE BLANC MESNIL Pays France

Tire (2) M. Nom patronymique RATNASINGAM Prénom(s) GOWTHEESAN
Nom marital % de détention 50% Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 23/08/1976 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays SRI LANKA
Adresse : N° 8 Voie RUE ALBERT EINSTEIN
Code postal 93130 Commune NOISY LE SEC Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AATHIVEL SARL
au Capital de 1 000,00 Euros
9 RUE DU VERGER 93140 BONDY
RCS BOBIGNY N° 907 794 473

PROCES D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DELIBERANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

ANNEE 2023

EXERCICE : OUVERT LE 01.01.2023

ET CLOS LE 31.12.2023

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ,

et le 21 AVRIL , à 16 heures, les associés de la Société GANESAVEL SARL se sont réunis au siège social sis 9 Rue du Verger 93140 Bondy conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée constituée par 3 associés est présidée par :

1°- M KAMALATHAS Kanagaréthinam

Gérant et Associé à la fois détenant.....25 part soit 50% du capital

Le Président constate la présence de :

2°- M. GOWTHEESAN Ratnasingam

Associé détenant.....25 parts soit 50% du capital

Total des Parts des Associés présents : 50 parts soit 100 %

Tous les associés présents possédant la totalité des Parts Sociales, l'Assemblée peut prendre valablement ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et mets à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la Société,
- Le Bilan , le Compte de Résultats et l'Annexe de l'Exercice clos le **31 décembre 2023**
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée .
- Le Rapport de Gestion de la Gérance.

Monsieur le Président rappelle que le Bilan, le Compte de Résultats, l'Annexe, le Rapport de Gestion et le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée ont été tenus au Siège Social à la disposition des Associés pendant les délais légaux et ont été adressés aux Associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, avec la convocation en vue de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui en donne donc acte.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1°- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,**
- 2°- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice ouvert le 01 Janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.**
- 3°- Approbation des comptes et rapport dudit exercice,**
- 4°- Affectation du résultat,**
- 5°- Quitus à la gérance,**
- 6°- Questions diverses.**

Le Président donne ensuite lecture du Rapport de la gérance sur l'exercice.

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations ont été échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée et informée en même temps de l'ordre du jour. Les associés reconnaissent avoir reçu dans les délais légaux, les documents prévus par les textes législatifs en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2023**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice ouvert le 01 JANVIER 2023 et clos le 31 DECEMBRE 2023 Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Pour le bénéfice de l'année 2023, son affectation se fera comme suit :

- Bénéfice net après impôt sur les Sociétés de l'année 2023..... A : **874,78 €**

Pour un Chiffre d'affaires H.T de : 47 013,19 €

- Pour la Réserve Légale Dotation d'un montant de 800,00 € **800,00 €**

Donc les associés s'abstiennent de la doter davantage B : **NEANT**

SOLDE DISPONIBLE : A - B = C : 74,78 €

Ce Solde de 198,24 euros qui représente le Bénéfice Comptable : **est reporté à nouveau**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 18 heures. De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les Associés.

Fait à Bondy (93)

en date du 21 AVRIL 2024

Signature des Associés

De AATHIVEL SARL

GOWTHEESAN Ratnasingam

Associé



M KAMALATHAS Kanagarethinam

Gérant Associé

